



Régine Ferrère
Présidente de la CNEP

Mai 2018

CRYOLIPOLYSE

CRYOESTHETIQUE

*Après le rapport de la HAS la CNEP fait
le point*

Situation du Marché de la minceur avec les appareils de Cryo-esthétique en 2018

Sources CNEP / CREDOC / OPCALIA UMM/ UPB/ Rapport de branche

**Cette étude fait suite au Rapport de l'Anses de Décembre
2016 et du Rapport de la HAS d'avril 2018 et au rapport
de l'Anses,**

**Sur ces dispositifs, la CNEP a ouvert les débats en 2015 en créant une
commission ad hoc avec son syndicat affilié l'Union des Marques du
Matériel l'UMM.**

Qu'est -ce que la CRYOLIPOLYSE ?

**La Cryolipolyse est une technique de soin esthétique qui a pour effet de
diminuer la couche graisseuse sous- cutanée.**

C'est une technique qui existe depuis 2007 aux Etas –unis.

Elle a commencé à voir le jour en France en 2009.

Les indications

Cette technique s'adresse généralement à des hommes et femmes ayant un Indice de Masse Corporelle (Indice de Masse Corporelle (IMC) proche de la normale avec une surcharge adipeuse très localisée.

Bedon -Hanches –petite culotte de cheval- Face inférieure des bras-

Les appareils proposés en Esthétique de Beauté et de Bien-être

A- pour le corps

Il existe deux types de machines utilisées dans des protocoles minceur corps

1- Un APPLICATEUR qui combine :

- le vide pour capturer la graisse sous-cutanée (ventouse)
- le refroidissement Cryo-sélectif des tissus (transducteur) est apposé sur la zone à traiter et va aspirer le pli adipeux pour l'isoler.

Puis, via cet applicateur - en quelques minutes – la température va diminuer de façon contrôlée dans la zone sélectionnée (de 37° à environ -5°) sans léser les tissus de la zone traitée car la peau est protégée par un tissu.

- Une membrane isolante pour poser sur la peau destinée à la protéger

2-Des machines à plaques notamment de fabrication allemande (8 plaques) ou de fabrication coréenne (4 plaques).

Dans ce cas également la température minimale ne dépasse pas -2 ou -3°C

Les protocoles s'étalent sur 4 séances de 45 mn en moyenne.

Le prix moyen d'une séance va de 90€ pour 30 mn à 149€ pour 1heure

- La Cryoesthétique n'est pas la seule technique utilisée pour les soins minceur
Il existe plusieurs méthodes : **radiofréquence multipolaire, LED et cavitation.**

Ces techniques ont également des effets de stimulation sur les adipocytes pour activer l'élimination des surcharges graisseuses.

B- Pour le visage

Il existe aussi des appareils visage qui utilisent une pièce à main permettant un massage par le froid, avec un réel effet sur le lissage des rides et ridules.

C- Les salles de sport

On utilise aussi cette technique du froid dans des appareils dits saunas froids.

Cette technique est très en vogue.

Elle est très utilisée par les sportifs et les stars pour mincir.

Les chiffres du marché

-3500 machines sont en place actuellement en instituts Spa et Centres spécialisés

- Les protocoles minceur sont en moyenne de 3 à 5 séances espacées d'un mois entre chaque séance.

Chaque séance dure de 30 mn à une **heure**.

-Les soins minceur représentent 35% du chiffre d'affaire moyen annuel des entreprises du secteur répertoriées sous le code APE 9602B et 9604Z

De Mars à Juin le chiffre d'affaire de la minceur avec appareils représente **45% du Chiffre d'affaires**.

Dans les centres qui pratiquent les soins avec appareils, la Cryo représente 65 % du chiffre d'affaire de Mars à Juillet

En 2017, il a été réalisé 425 000 séances de Cryoesthétique dans les instituts Spa et Centres spécialisés.

Mise en place du Matériel par les entreprises de l'UMM

Le vendeur de matériel assure la mise en service du matériel sur site

Il délivre

-Le manuel technique

-Le Livret d'utilisation

-La fiche de paramétrage

La formation des opérateurs

-10 500 esthéticiennes utilisent ces appareils

Elles sont toutes titulaires d'un CAP + BP ou d'un BAC PRO.

Ces diplômes de niveau 4 les qualifient d'esthéticiennes hautement spécialisées, maîtrisant parfaitement les techniques de soins du corps.

Elles suivent dans le cursus du Bac Pro :

-1200 heures de formation en Sciences Appliquées sur 3 ans

BIOLOGIE –ANATOMIE – PHYSIOLOGIE- DERMATOLOGIE

- 300 heures de Physique appliquée

- 246 heures de réglementation professionnelle

De plus, elles suivent une formation professionnelle complémentaire, adaptée à chaque technique employée, et une formation au matériel utilisé, réalisée par l'entreprise qui vend le matériel

Assurance RC Professionnelle

Les esthéticiennes adhérentes à l'UPB contractent une assurance RC Professionnelle qui couvre l'ensemble des pratiques esthétiques de beauté et de bien-être y compris celles qui pratiquées avec des appareils utilisant des nouvelles technologies.

Les études sur la Cryolipolyse

Il existe des études faites sur l'efficacité et sur la dangerosité.

La technique apparaît comme non dangereuse – Pas de complication réelle entre -5° /10°.

Pas de brûlure jusqu'à -25°

L'ensemble des études cliniques ne met en évidence aucun effet secondaire significatif.

A ce jour, aucun accident connu avec séquelle ou complication.

La cryolipolyse est une méthode non invasive indiquée dans la réduction des excès graisseux localisés.

Les effets secondaires sont toujours mineurs (érythèmes, ecchymoses...), transitoires, rapidement régressifs.

Ils ne nécessitent jamais de traitement.

Analyse du Rapport de la HAS

Toutes les études ont été faites sur des cohortes de patients avec des appareils à visée médicale de TYPE ZELTIQ.

En effet les accidents survenus sont majoritairement pour donner suite à des protocoles mis en place par des médecins ou dermatologues utilisant **l'appareil Zeltiq**.

C'est un appareil exclusivement utilisé par les médecins esthétiques et dermatologues.

Il est impossible pour une esthéticienne de se procurer un de ces appareils même directement auprès la maison mère en Californie.

Zeltiq est souvent utilisé jusqu'à -10°C par les dermatologues, ce qui explique d'abord son efficacité, mais aussi la fréquence plus importante des problèmes

En centre esthétique ou en SPA, les seuls incidents que nous avons répertoriés, sont consécutifs à un mauvais positionnement de la membrane de protection ou à une insuffisance de gel protecteur, ce qui peut provoquer un léger œdème ou une forte rougeur qui s'estompe sans laisser de séquelles

Ce que dit la loi Consultation de Maître Simhon Avocat en droit de la Santé

L'article 2 4° de l'arrêté du 6 janvier 1962, fait entrer dans le monopole de la médecine :

*« 4° Tout acte de **physiothérapie** aboutissant à la destruction si limitée soit-elle des téguments, et notamment la **cryothérapie**, l'électrolyse, l'électrocoagulation et la diathermo-coagulation. »*

Il ressort de cet article que la cryothérapie est du domaine médical si elle est Pratiquée dans le cadre d'une activité de « **physiothérapie** », c'est-à-dire de kinésithérapie.

Dès lors, la cryothérapie à visée exclusivement esthétique de beauté et de Bien-être n'est pas interdite en institut à condition, toutefois, que l'appareil utilisé soit totalement inoffensif pour les clients.

La CNEP a décidé pour lutter contre toutes les mauvaises pratiques de réunir tous les fabricants et distributeurs dans un syndicat, l'UMM, où chacun d'eux signe une Charte garantissant la qualité de la démarche commerciale et la qualité des appareils vendus.

Les préconisations de la CNEP et de ses syndicats affiliés

1-Utiliser un vocabulaire professionnel adapté

Notre vocabulaire doit être adapté aux soins de beauté et de bien-être

Il marque la différence avec les soins plus invasifs que pratiquent les professions de santé.

Nous utiliserons le mot de CRYOESTHETIQUE.

Nous parlerons de soin minceur localisé.

2-Qu'est- ce que la CRYOESTHETIQUE ?

La Cryoesthétique est une méthode de refroidissement sélective (par zone) et contrôlée des cellules graisseuses réservée au SPA et à l'Institut de Beauté.

Son atout ? Elle réduit la graisse sous-cutanée sans endommager les tissus environnants.

La pièce à main aspire le pli graisseux dont la température chute jusqu'à -5°C.

Le froid cristallise le contenu graisseux de la cellule et rend la membrane cellulaire poreuse, ce qui permet d'évacuer la graisse par la circulation générale.

Les cellules s'élimineront tout naturellement dans les jours et semaines qui suivent le soin.

Attention !

La peau doit être au préalable protégée par une membrane afin d'isoler la surface cutanée du froid et d'éviter les risques de brûlures.

Le soin doit obligatoirement être pratiqué par une esthéticienne diplômée et au préalable formée au protocole de la Cryo esthétique.

3-Jusqu'à quelle température peut –on descendre pour un soin esthétique à visée de confort et de bien-être ?

Pour que le dispositif donne de bons résultats sans provoquer de désordres, il ne faut pas descendre à plus -5°.

Les esthéticiennes, suivant les appareils utilisés, abaissent la température entre -2° à -5°C

4- Quelles sont les contre-indications ?

- Les femmes enceintes
- La maladie de Raynaud
- Les zones avec inflammation, cicatrisation récente, dermatite, problème circulatoire, urticaire au froid.
- Les peaux bronzées
- Les peaux de phototype 4 et 5

Les recommandations de la CNEP et de l'UMM

1- Acheter des appareils auprès de sociétés spécialisées dans la vente de matériel aux Instituts de beauté et aux Spas

Attention, il existe différents dispositifs dont certains sont strictement à visée médicale et risquent de créer des problèmes graves.

Nous vous demandons la plus grande vigilance.

Quelques entreprises se développent sur le net en vendant à des prix alléchants des dispositifs de ce type, sans aucun suivi ni formation.

Attention aussi aux membranes destinées à isoler la peau de la pièce à main. Ces tissus achetés sur le net n'offrent aucune garantie. Vous risquez des incidents graves que l'assurance ne couvrira pas !

Tous les dirigeants d'instituts et de SPA se doivent de bien choisir leurs fournisseurs.

Les Fabricants de l'UMM, syndicat des fabricants et distributeurs affilié à la CNEP sont engagés par une Charte qui garantit leur sérieux.

Ils s'engagent à mettre en service l'appareil à former le personnel des instituts et des SPA et à assurer le service après- vente.

Les appareils vendus par le réseau **CNEP/UMM** sont conformes aux Normes électriques et électromagnétiques et la qualité des membranes isolantes a été testée au préalable.

2- Contracter une RC Pro qui couvre les soins pratiqués avec des appareils utilisant des technologies avancées

La CNEP a pris des dispositions pour que la RC PRO couvre l'ensemble de ces soins utilisant la Cryo.

Pour que cette pratique soit couverte par la RC PRO, il faut répondre aux critères suivants :

- a- Les opérateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'état de la branche Esthétique Parfumerie
- b- **Les appareils doivent répondre aux normes électromagnétiques et électriques (vérifiables, un simple certificat ne suffit pas). Les tissus de protection doivent offrir toutes les garanties de sécurité.**
- c- **Les appareils doivent être vendus par un établissement enregistré au Registre du Commerce.** Le vendeur doit vous remettre un livret précisant toutes les caractéristiques de l'appareil et son mode d'emploi, en français. Il doit assurer sa mise en place par une formation. Il doit également être en mesure d'assurer le SAV.
- d- Vous devez utiliser pour la communication **un vocabulaire adapté aux Soins de beauté et de bien-être.** Ne pas utiliser de termes médicaux Inappropriés.

La CNEP n'assure pas la défense des adhérents si ces critères ne sont respectés.

Pour en savoir plus contacter -nous

Retrouvez toutes nos informations sur notre site : <http://www.cnep-france.fr/UMM>

Bureaux administratifs – Adhésions : CNEP/FFEEP/SNPBC/UME/UMM/UPB collège Instituts - collège Spa - collège Upcom/

5 Bis, Passage Geffroy-Didelot 75017 PARIS (au niveau du n°92 bd des Batignolles)

Métro lignes : 3 & 2 station : Villiers Tél. +33 (0)6 47 55 07 72 du Mardi au Vendredi

E-mails : administration.cnep@cnep-france.fr / cnep75008@gmail.com / upb@upb-france.fr